



## L'expérience marocaine de vulgarisation-modernisation-développement en agriculture et problématique de la participation paysanne

El Alaoui M.

*in*

Plaza P. (ed.).  
La vulgarisation, composante du développement agricole et rural : actes du séminaire de Grenade

Montpellier : CIHEAM  
Cahiers Options Méditerranéennes; n. 2(4)

1994  
pages 13-25

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=94400040>

To cite this article / Pour citer cet article

El Alaoui M. L'expérience marocaine de vulgarisation-modernisation-développement en agriculture et problématique de la participation paysanne. In : Plaza P. (ed.). *La vulgarisation, composante du développement agricole et rural : actes du séminaire de Grenade*. Montpellier : CIHEAM, 1994. p. 13-25 (Cahiers Options Méditerranéennes; n. 2(4))



<http://www.ciheam.org/>  
<http://om.ciheam.org/>



# L'expérience marocaine de vulgarisation-modernisation-développement en agriculture et problématique de la participation paysanne

Mohammed El Alaoui

Ecole Nationale d'Agriculture, Meknès (Maroc)

**Résumé.** Préoccupation majeure des pouvoirs publics au Maroc, la mise en valeur rurale en général et agricole en particulier, a été, depuis le début du protectorat à nos jours, essentiellement l'affaire de l'Etat qui en a assumé – dans le cadre de nombreuses et diverses opérations nationales ou régionales – la conception, le financement et, souvent directement, la réalisation. Exclusivement administrative, souvent unilatérale et généralement réduite aux seules préoccupations et prescriptions techniques, cette intervention ne semble pas avoir été apte à répondre aussi efficacement et aussi complètement que possible aux demandes et attentes des ruraux ni à l'objectif fondamental d'autosuffisance alimentaire du pays. Il est alors tentant de dégager quelques-uns des facteurs explicatifs de cet état de fait paradoxal et d'examiner, ensuite, quelle serait la stratégie alternative d'approche et d'action qui engagerait progressivement mais sûrement le monde rural, notamment paysan, dans la voie d'un développement agricole participatif.

**Mots clés.** Vulgarisation agricole – Modernisation rurale – Développement agricole et rural – Intervention de l'Etat – Participation paysanne – Contrat de développement.

Quoique mise en œuvre sous la forme d'expériences, d'actions ou de politiques et sous des appellations diverses, la pratique de vulgarisation-modernisation-développement en agriculture au Maroc a toujours eu pour fondement plus ou moins explicite la mise en valeur du monde rural.

Amorcée dès le début du Protectorat (1912), mais demeurée limitée dans l'espace et dans le temps à quelques actions de vulgarisation agricole, à la création de quelques coopératives et à quelques aides financières, cette mise en valeur ne sera cependant fixée dans sa doctrine et dans sa méthodologie et ne connaîtra véritablement un début de réalisation qu'à partir de 1945, date à laquelle sera lancée la « Politique de Modernisation du Paysannat ».

De l'Indépendance (1956) à nos jours, cette mise en valeur sera assimilée tantôt à un développement agricole poursuivi dans le cadre d'opérations nationales de grande envergure, tantôt à un développement agricole et/ou rural réalisé par le biais de projets régionaux de développement dit « intégré ».

Toutefois, si la mise en valeur du monde rural en général et agricole en particulier demeurera une préoccupation majeure du Protectorat à nos jours, en revanche les fondements, les champs et les modalités d'intervention de l'Etat, à cette fin, changeront d'une période à l'autre en raison de la conception que l'Etat se fait de son rôle dans le développement agricole et rural, de la nature technique et socio-économique des problèmes à résoudre, du rôle à assigner à l'agriculture dans le développement économique et social du pays et des transformations jugées nécessaires et urgentes à faire opérer particulièrement au monde paysan.

Mais quelle que soit la période considérée (Protectorat ou après-Indépendance) et quelle que soit son appellation (vulgarisation, modernisation ou développement) le développement agricole et rural reposera dans une large mesure sur l'intervention de l'Etat. Le rôle de celui-ci sera d'ailleurs si largement étendu que l'Etat se trouvera pratiquement seul responsable de la conception, de la planification, du financement, de la réalisation et du suivi-évaluation des actions de développement.

Toutefois, cette intervention ne semble pas avoir été, pour autant, apte à répondre aussi efficacement et aussi complètement que possible aux demandes et attentes de la paysannerie, ni avoir contribué de façon significative au développement de la production agricole.

Cette étude a pour but : 1) d'examiner les facteurs explicatifs de cet échec relatif de l'intervention de l'Etat sous le Maroc indépendant ; 2) de proposer, en une solution alternative, une stratégie d'approche et d'action susceptible de mieux associer la paysannerie aux actions de vulgarisation-modernisation-développement agricoles tout en l'engageant, progressivement mais plus sûrement, dans la voie d'un développement agricole.

## **I – L'expérience de vulgarisation-modernisation-développement en agriculture sous le Maroc indépendant**

Au lendemain de l'Indépendance, il s'agissait pour les pouvoirs publics de faire face à des réalités nouvelles et de satisfaire des besoins urgents : d'une part, la nécessité d'augmenter la production, notamment céréalière, car, de 1934 à la fin du Protectorat, la disponibilité céréalière par tête d'habitant s'était considérablement amoindrie ; d'autre part, la mise en place de structures administratives d'intervention en vue justement de satisfaire à cet impératif de développement de la production agricole et d'encadrement de la paysannerie ; enfin, la canalisation, vers ce développement et dans des actions participatives, des énergies paysannes suscitées et alimentées d'abord par le processus de libération politique du pays mais que les exigences du développement ne manqueront pas de solliciter ultérieurement.

Ces préoccupations, qui demeureront actuelles jusqu'à nos jours, feront l'objet de nombreuses tentatives de solution dans le cadre de diverses actions spécifiques à caractère national ou régional, voire sectoriel, et dont la mise en œuvre sera confiée à l'administration agricole seule et, parfois, mais accessoirement, en collaboration et coordination avec d'autres administrations.

### **1. L'expérience des « opérations intégrées »**

Qu'il s'agisse de l'« Opération labour » (lancée en 1957 dans l'euphorie de l'immédiat après-indépendance et qui reprenait sous une forme nouvelle l'ancienne idée de modernisation du paysanat durant la période 1945–1955), de l'« Opération engrais » qui lui a succédé en 1966–1967 et dont la conception technique ne lui sera pas fondamentalement différente ou encore d'autres opérations instituées à partir de 1969 par le Code des investissements agricoles de même date (ex : « Opération engrais » destinée aux exploitations agricoles de moins de 20 hectares ; « Contrat d'assolement » réservé aux exploitations agricoles supérieures ou égales à 20 hectares ; « Amélioration de la production oléicole » ; création et entretien de vergers fruitiers, etc.), il semble bien que leurs enjeux étaient importants et leurs objectifs fort ambitieux.

Dans toutes ces opérations il s'agissait, d'une part, de relever le niveau et la qualité des productions agricoles grâce à des moyens et techniques modernes, d'autre part, d'introduire dans la paysannerie de nouveaux comportements en vue de faciliter et d'encourager son passage à des systèmes de production et d'organisation plus évolués.

A l'exception de certaines productions qui se sont développées sous l'impulsion de la demande extérieure (ex : agrumes, primeurs) et de certaines opérations ayant connu quelque succès car menées avec soin, par étapes et surtout en s'appuyant sur de vigoureuses campagnes de sensibilisation et de vulgarisation et s'inscrivant dans un cadre contractuel régissant l'effort respectif de l'Etat et du paysan et garantissant prix et débouché pour la production (ex : cultures sucrières...), on peut dire que toutes les autres opérations n'ont pas atteint complètement leurs objectifs. A cela plusieurs raisons explicatives d'ordre tantôt technico-économique (ex : nombre trop élevé de paysans concernés, trop grande dispersion des exploitations agricoles destinataires, bouleversement important du système traditionnel de culture, coût trop élevé des techniques introduites souvent sans discernement et au détriment des savoir-faire traditionnels, insolvabilité des paysans, défaillances de la commercialisation...), tantôt psychosociologique (ex : hostilité des paysans non bénéficiaires des opérations et discrédit social jeté sur ceux qui en bénéficiaient...). Mais la raison fondamentale de cet échec réside dans le fait que ces opérations n'ont eu aucun impact sur les structures des

exploitations agricoles. Elles consistaient, en effet, en des actions sur les seuls facteurs de production et en une substitution pur et simple de techniques et de moyens modernes aux savoir-faire traditionnels paysans. Dans ces opérations le paysan était souvent attributaire passif, et parfois contraint, de semences sélectionnées, d'engrais, de produits phytosanitaires, de prêts et d'avances en argent, de matériels agricoles, etc. Mais sans qu'il se sente, en contrepartie, obligé à l'effort personnel, à l'initiative et à la participation pour promouvoir son propre progrès tant il avait tendance à se considérer plus spectateur qu'acteur ou tant il avait pris l'habitude de tout attendre de l'Etat.

## 2. L'expérience des « plans sectoriels »

C'est à la suite d'un discours royal, prononcé à Erfoud le 22 mars 1974 et jugé fort critique quant à l'action du ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire, que ce ministère se hâta d'élaborer des « plans sectoriels » de développement de certaines productions et de réactualiser ceux qui existaient déjà.

C'est ainsi que le « plan sucrier », élaboré au début des années 1960, sera réactualisé en 1975 avec pour objectif d'assurer, à l'horizon 2000, l'autosuffisance du pays en sucre avec une production estimée à 1,2 millions de tonnes à partir notamment de la canne à sucre.

Le « plan laitier », élaboré en 1975, visera le développement des cultures fourragères, l'amélioration des circuits de commercialisation et l'équipement du pays en usines laitières. L'objectif étant de produire, d'une part, quelque 5 000 millions d'unités fourragères dont 90% devant provenir des grands périmètres d'irrigation, d'autre part, environ 2 380 millions de litres de lait.

Quant au « plan oléagineux », élaboré en 1977, il visera l'autosuffisance en huiles alimentaires, à l'horizon 2000, grâce à une production de quelque 160 000 tonnes de graines oléagineuses et 1,7 millions de tonnes d'olives, et ce, en vue de produire quelque 500 000 tonnes d'huile. Ce qui permettra de satisfaire une demande estimée, pour l'an 2000, à environ 405 000 tonnes d'huile.

Le « plan céréalié », mis au point avec la collaboration technique de la FAO, verra le jour en 1982 et prévoira, quant à lui, la production d'environ 73 millions de quintaux de céréales par an et à long terme.

Bien d'autres plans sectoriels concernant d'autres productions (ex : primeurs, viandes, ...) ou secteurs (ex : forêts) seront également établis.

Chaque plan sectoriel comporte donc un ensemble de projections d'objectifs à atteindre et de niveaux indicatifs de production à réaliser par produit ou groupe de produits concernés. Le tout étant assorti de directives et de recommandations relatives à la production, aux techniques de production et, le cas échéant, à la transformation, au conditionnement et/ou à la commercialisation sur le marché national ou à l'exportation.

Généralement trop ambitieux au départ, les objectifs et niveaux de production fixés dans ces plans sectoriels ont dû être souvent réajustés, par la suite, à la baisse. Par ailleurs, certains plans sont restés à l'état de simples déclarations d'intention (ex : plan oléagineux, plan céréalié). Tandis que d'autres dépendront, pour leur mise en œuvre et particulièrement dans les grands périmètres d'irrigation, de l'élaboration et de l'application effective des plans d'assolement prévus par le Code des investissements agricoles de 1969. Or, ces plans d'assolement seront, en fait, peu nombreux et souvent peu respectés car non véritablement acceptés par les paysans tandis que bien des zones, au sein de ces périmètres d'irrigation, en resteront totalement dépourvues. L'on comprend dès lors que, servant simplement de référence aux services techniques agricoles et ne liant ces services seulement dans la mesure où les potentialités des zones concernées le permettaient, ces plans sectoriels n'aient pu atteindre les objectifs escomptés. D'où leur abandon de fait.

## 3. L'expérience des « projets de développement agricole intégré »<sup>1</sup>

Jusqu'au milieu des années 1970, toute l'action de l'Etat était, en fait, absorbée par une seule et même préoccupation, à savoir le développement des grands périmètres d'irrigation alors que ce secteur irrigué ne contribuait à l'autosuffisance alimentaire du pays que dans une faible proportion et pour quelques produits seulement (ex : cultures sucrières, maraîchères et fourragères et donc productions de sucre, de primeurs

et de lait) et qu'il ne pourrait, une fois l'équipement hydro-agricole terminé, y contribuer qu'à hauteur de 10% de la demande alimentaire nationale. L'essentiel de la production agricole provenant, en effet, des zones *bour*, c'est-à-dire pluviales.

D'où, à partir du plan quinquennal 1973–1977, la nécessité, pour les pouvoirs publics, de changer de stratégie en matière de développement des zones *bour* grâce notamment à la mise en œuvre de « projets de développement agricole intégré » appuyés, en grande partie, sur des financements extérieurs. Cette réorientation de stratégie marque une rupture avec le choix d'un développement uniquement et purement agricole tel que initié jusque-là dans le cadre soit des « opérations intégrées », soit des « plans sectoriels ».

L'option pour ce type de développement agricole « intégré » répondait, et répond de nos jours encore, à la nécessité impérieuse de promouvoir à la fois la production agricole et l'environnement écologique et socio-économique des exploitants et exploitations agricoles dans la zone du projet. La finalité étant, pour l'ensemble de ces projets, de mobiliser de la façon la meilleure et la plus complète possible l'ensemble des potentialités physiques, naturelles, agricoles et humaines des zones de projets pour contribuer à la satisfaction des besoins alimentaires du pays tout en essayant d'améliorer les conditions socio-économiques d'un monde rural quasi délaissé pour cause de trente années de politique d'équipement hydro-agricole favorable aux seuls grands périmètres d'irrigation.

Ces projets de développement sont à dominante soit « agricole (ex : projets de Fès-Karia-Tissa, Settat, Abda, Had-Kourt, Oulmès-Rommani et projet primeurs), soit « élevage » (ex : projet Moyen Atlas Central), soit « conservation des sols » (ex : projet Haut Loukkos), soit « pastorale » (ex : projets dans l'Oriental, le Tafilalet et la vallée du Dadès et qui ont la préoccupation, à la fois, de promouvoir la production animale, de conserver les ressources naturelles et de sauvegarder l'environnement), soit « amélioration foncière » (ex : projet El Hajeb).

L'ensemble de ces projets couvre actuellement une superficie totale de plus de 3 millions d'hectares dont près de 1,9 millions d'hectares de surface agricole utile (soit 23% de la surface agricole utile totale), concerne environ 2,7 millions de ruraux (soit 22% de la population rurale totale) dont 250 000 agriculteurs (soit 15% de la population agricole totale) et représente, enfin, un investissement total de plus de 3,5 milliards de dirhams.

Tous ces projets partagent la même finalité, à savoir le relèvement du niveau de vie des ruraux de la zone d'intervention de chaque projet et les mêmes objectifs opérationnels fondamentaux comme l'amélioration de la productivité des terres, la réduction des disparités régionales, la limitation de l'exode rural et la promotion des opportunités d'emploi dans leurs zones respectives.

S'agissant de la production agricole, les projets, qui ont pour objectif prioritaire son accroissement, prennent en compte l'ensemble de l'activité agricole de l'exploitation et cherchent à mettre en place des systèmes de production économiquement rentables pour l'agriculteur et écologiquement préservateurs des ressources naturelles (sols eaux, forêts, parcours...).

Tous ces projets, ou presque, comportent une composante socio-économique se traduisant, sur le terrain, par la réalisation d'équipements sanitaires (centres de santé ruraux, dispensaires...), scolaires (écoles, classes...) et d'une infrastructure économique-commerciale (souks, routes, pistes, réseaux d'adduction d'eau potable et/ou d'assainissement, électrification rurale...) et administrative d'encadrement ou de services (centres et sous-centres de travaux, points d'approvisionnement en facteurs de production, services socio-éducatifs...). La prise en compte de cette composante socio-économique s'explique par la nécessité de créer des conditions socio-économiques favorables à la promotion des ruraux et sans lesquelles le développement agricole lui-même ne peut se réaliser pleinement ni produire directement et indirectement tous ses effets utiles. Toutefois, la programmation et la réalisation des actions socio-économiques obéit à un ordre de priorité compte tenu de l'urgence des besoins à satisfaire et de l'intérêt qu'elles présentent pour l'appui du développement agricole.

Il est difficile d'évaluer l'impact de ces projets autrement qu'en se référant à leurs objectifs propres. Encore que cela ne soit pas bien pertinent car la comparaison des résultats aux objectifs ne renseigne pas sur le comment est-on parvenu à ces résultats et encore moins sur les véritables bénéficiaires des actions et des réalisations. On peut dire, cependant, que ces projets permettent une redistribution des investissements

agricoles publics au profit des zones pluviales et qu'ils constituent théoriquement une stratégie originale et, moyennant certaines réformes concernant leurs modalités de mise en œuvre, pourraient constituer, dans la pratique, une méthodologie efficace d'action en matière de développement agricole et rural.

Effort d'adaptation des actions aux conditions réelles de chaque zone, meilleure adéquation entre programmes d'action et moyens et méthodes de réalisation, effort remarquable dans les réalisations socio-économiques, organisation et gestion plus rationnelles, essai de coordination des actions entre les différents acteurs, effort méthodologique pour suivre et évaluer les actions,... constituent en effet les points forts de ces projets.

Mais il n'en demeure pas moins vrai que le nombre d'agriculteurs bénéficiaires de ces projets reste faible et que la participation des ruraux à la mise en œuvre des actions prévues reste très insuffisante tandis qu'elle est inexistante lors de la conception et de l'évaluation de ces projets. En outre, divers facteurs limitent l'efficacité et la portée de ces projets. Par exemple, les modalités de partenariat entre acteurs intervenants ne sont pas suffisamment et clairement définies. Le lancement et la réalisation de certaines actions connaissent beaucoup de retards. Les procédures administratives classiques en vigueur au niveau de ces projets se révèlent incompatibles avec les exigences de célérité et d'efficacité dans la réalisation des composantes des projets. Les réalisations socio-économiques et socio-éducatives paraissent très insuffisantes au regard de l'importance des besoins des populations rurales concernées par ces projets. Enfin, le type de développement agricole proposé par ces projets est essentiellement à base de simple diffusion d'innovations techniques et technologiques agricoles modernes et n'intègre pas, dans sa finalité, les transformations structurelles qui, seules, seraient à même de mettre ces populations rurales en état de se développer durablement.

#### **4. L'action administrative de vulgarisation-développement agricole**

##### **A. La mise en place de l'instrument administratif d'action**

La mise en place d'un instrument administratif d'action qui soit techniquement adapté à sa mission de développement agricole et rural et dont l'action devait être acceptée par la paysannerie était une préoccupation essentielle des pouvoirs publics dès le lendemain de l'Indépendance. L'objectif étant, à terme, de faire prendre en charge à cette paysannerie son propre développement après qu'elle se soit organisée et, en quelque sorte, initiée par la participation à l'effort étatique de développement.

Héritant des institutions administratives agricoles laissées par le Protectorat et ne pouvant, au demeurant, en créer de nouvelles et de toutes pièces car les cadres techniques et les moyens matériels et financiers nécessaires à leur fonctionnement faisaient cruellement défaut, le Maroc se contentera de transformer les anciennes institutions agricoles du Protectorat et de les adapter, autant que faire se pouvait, aux exigences nouvelles du développement agricole et rural. C'est ainsi que l'ancienne direction de l'Agriculture et des Forêts sera transformée en décembre 1955 en ministère de l'Agriculture, que la Centrale d'équipement agricole du paysannat deviendra en janvier 1957 la Centrale des Travaux Agricoles et qu'à la même date les Secteurs de modernisation du paysannat (SMP) seront transformés en Centres de travaux (CT). Il est vrai qu'en ce début d'indépendance ces transformations se limiteront souvent à un simple changement d'appellation.

Par la suite, durant la décennie 1960, riche en réformes administratives agricoles et en création d'organismes de mise en valeur agricole (Office national des irrigations créé en 1960, Office national de la modernisation rurale en 1962, Office de la mise en valeur agricole-OMVA, né de la fusion en 1965 des deux premiers offices, Offices régionaux de mise en valeur agricole-ORMVA, créés à partir de 1966 après la dissolution de l'OMVA...), l'effort de construction de l'administration agricole et d'adaptation de son action se justifiera par la double nécessité d'étendre cette administration à l'ensemble du territoire et de faire assumer essentiellement à l'appareil administratif la charge du développement du monde rural.

Aujourd'hui, et pour l'essentiel, l'administration agricole publique se compose d'une douzaine de directions centrales ayant chacune une mission spécifique (enseignement, recherche et développement – production végétale – élevage – équipement rural – protection des végétaux, contrôles techniques et répression des fraudes – eaux et forêts et conservation des sols – conservation foncière et travaux topographiques – ressources humaines – entreprises publiques – aménagement foncier – affaires administratives), d'une ins-

pection générale, de quelques 36 Directions provinciales de l'agriculture chargées de l'application de la politique agricole dans leurs zones *bour* respectives, de 9 ORMVA officiant dans les grands périmètres d'irrigation ainsi que de 300 Centres de travaux et de Centres de mise en valeur couvrant la totalité du territoire et qui constituent des antennes locales d'intervention respectivement en zones *bour* et en zones irriguées, apportant ainsi conseil et appui aux paysans dans leur activité productrice.

Quant à l'administration agricole semi-publique, elle est constituée d'entreprises placées sous la tutelle directe du ministère de l'Agriculture et auxquelles sont confiées des missions ou des activités que ne peut réaliser l'administration agricole publique classique en raison de la rigidité et de l'uniformité de ses structures ainsi que de la centralisation excessive de son fonctionnement. Ces entreprises couvrent actuellement divers domaines, tels que la mise en valeur agricole par l'irrigation, le financement de l'agriculture, la commercialisation des semences et des plants, la régularisation du marché céréalier, la gestion et le développement d'exploitations agricoles et de terres agricoles ou à vocation agricole relevant du domaine privé de l'Etat, la production d'espèces animales performantes par leurs aptitudes génétiques, leur viande ou leur lait, etc.

Pour faire fonctionner cette administration agricole, il a fallu former jusqu'à l'heure actuelle pas moins de 6 000 ingénieurs et de 16 000 techniciens qui, s'ils étaient suffisamment mobilisés et motivés et s'ils disposaient de conditions et de moyens adéquats de travail, pourraient encadrer plus efficacement la paysannerie.

## **B. Le système d'encadrement et de vulgarisation en agriculture**

D'« assistantiel » et généraliste qu'il était sous le Protectorat, le système de vulgarisation et d'encadrement en agriculture sera conçu et voulu, depuis l'Indépendance, dans un but de plus en plus franchement productiviste et l'action de vulgarisation et d'encadrement aura un contenu purement et simplement technique, voire techniciste et particulièrement sectoriel dans le cadre d'opérations intégrées ou d'espaces ruraux concernés par des projets de développement agricole intégré (cf. *supra*). De rurale, c'est-à-dire à composantes à la fois et simultanément agricole, sociale, médicale, artisanale et éducative durant les dix dernières années du Protectorat, la vulgarisation – modernisation – développement deviendra purement agricole depuis l'Indépendance et sera confiée au ministère de l'Agriculture. Les autres dimensions revenant respectivement aux autres ministères compétents (Santé publique, Education nationale, Affaires sociales...).

Aujourd'hui, ce système est bien structuré au plan administratif et les 300 Centres de travaux et Centres de mise en valeur qui en constituent l'infrastructure administrative locale couvrent chacun en moyenne plus de 26 000 hectares et plus de 4 800 exploitants agricoles. En outre, l'ensemble de ces centres emploie actuellement environ 9 000 personnes dont 3 400 techniciens tous grades confondus (2 000 techniciens dans les Centres de travaux et 1 400 dans les Centres de mise en valeur), soit un taux d'encadrement moyen de 1 technicien pour près de 2 400 hectares de surface agricole utile ou de 1 technicien pour 427 exploitants agricoles. Le nombre d'ingénieurs travaillant dans ces centres est cependant faible puisqu'en 1992 il ne dépassait guère 137 ingénieurs pour les Centres de travaux et 200 ingénieurs pour les Centres de mise en valeur alors que les besoins en ingénieurs sont estimés respectivement à 300 et 400 ingénieurs.

Par ailleurs, et en appui à l'action de vulgarisation, l'Etat subventionnait, jusqu'en 1992 et à des taux nettement préférentiels en faveur des groupements d'agriculteurs, l'acquisition de nombreux facteurs de production (semences sélectionnées, engrais, matériels agricoles...), l'aménagement foncier (épierrage, banquettes...), l'équipement hydraulique, la création et l'entretien de vergers, le développement de l'élevage (alimentation, amélioration génétique, acquisition de bâtiments et de matériel d'élevage, santé animale), etc. Aujourd'hui, estimant que cela grève trop son budget ou que les agriculteurs sont maintenant acquis à l'utilité de certains intrants suite à une longue action de vulgarisation, l'Etat a donc supprimé la subvention à l'acquisition de certains facteurs de production tels que les engrais, le matériel agricole, etc. Cela étant, les crédits budgétaires globaux alloués à la vulgarisation agricole n'ont pas toujours été à la hauteur des objectifs assignés à l'appareil administratif de vulgarisation. A titre d'exemple, de 1969 à 1982, les crédits se sont élevés, en moyenne, à seulement 17,4 millions de dirhams pour l'action de vulgarisation elle-même tandis que l'équipement et le fonctionnement des structures de vulgarisation ont absorbé respectivement 725,9 et 199 millions de dirhams. Durant le plan 1981–1985, ces crédits se sont élevés à environ 667 millions de dirhams, soit à peine 6% des crédits ouverts au secteur agricole (barrages non compris) pour la même période.

### C. L'action administrative de vulgarisation agricole

Elle a toujours visé et consisté en l'amélioration des cultures et l'élévation de leurs rendements par l'emploi d'instruments modernes de culture, l'utilisation de semences sélectionnées et l'amélioration de la fertilité des sols grâce à l'utilisation des engrais et à la pratique de l'assolement et de la jachère travaillée. La mécanisation des cultures, considérée comme un puissant moyen d'amélioration de la production agricole, est également vulgarisée et encouragée mais, cependant, sans pouvoir être généralisée en raison de son coût élevé et du caractère limitant et complexe des structures agraires (exiguïté et irrégularité des exploitations agricoles, morcellement excessif des terres, multiplicité et complexité des statuts fonciers,...). En matière horticole, l'action de vulgarisation vise la modernisation des techniques de culture, de plantation, d'entretien, de taille et de greffe. S'agissant de l'élevage, la problématique de son amélioration et de son développement est plus complexe en raison de l'interdépendance des problèmes à résoudre. Aussi, l'action de vulgarisation présente, ici, un caractère éducatif en matière d'hygiène, d'alimentation et d'amélioration génétique et est complétée par des actions d'amélioration et de conservation des parcours pastoraux et forestiers. Cependant, cette action d'amélioration et de conservation des parcours naturels connaît moins de succès en raison des mesures restrictives qui l'accompagnent inévitablement et dont les effets se révèlent trop contraignants pour des éleveurs restés fortement attachés à leurs traditions d'élevage extensif et transhumant. Enfin, en matière d'irrigation, l'action de vulgarisation vise, dans les grands périmètres d'irrigation, à sensibiliser les paysans à mieux conduire leurs irrigations et à utiliser un matériel adéquat, et ce, en vue d'une utilisation rationnelle de l'eau et du sol. Tandis que, dans les périmètres de petite et moyenne hydraulique, cette action consiste simplement à moderniser les procédés d'irrigation, à bétonner les réseaux traditionnels d'irrigation (*séguias*) existants et accroître les possibilités d'irrigation grâce notamment à des forages de puits et à la construction de barrages collinaires ou de dérivation.

### D. L'action professionnelle de vulgarisation agricole

Il existe bien une action d'encadrement et de vulgarisation agricoles menée par la profession agricole elle-même. Elle n'est, cependant, le fait que de quelques associations et groupements de producteurs et, plus récemment encore, des usines sucrières pour ce qui concerne la production de betteraves et de canne à sucre. Cette action est entreprise au profit des adhérents à ces associations et groupements pour les seuls produits ou groupes de produits dont ils ont la charge. Cette action n'est cependant pas coordonnée avec celle de l'administration.

L'association la plus dynamique en ce domaine est l'« Association des producteurs d'agrumes du Maroc » (ASPAM) qui, pour encadrer ses adhérents et rendre leur production agrumicole plus compétitive au niveau des marchés étrangers, a créé en 1968 la « Société agricole des services du Maroc » (SASMA). Fonctionnant, au départ, comme un simple laboratoire d'analyses du sol pour préconiser notamment des plans de fumure pour les plantations des adhérents, la SASMA a élargi, par la suite, son champ d'action à des aspects sanitaires, à la taille et à l'amélioration génétique et a adopté, pour ce faire, une méthode de vulgarisation à la demande. La SASMA compte, aujourd'hui, différents laboratoires au niveau de son siège social à Casablanca (laboratoire d'agronomie, laboratoire de contrôle de la qualité, service de conditionnement, service d'irrigation, service d'amélioration des plantes, service phytosanitaire, service informatique et service de documentation). Elle dispose, en outre, de deux stations expérimentales de primeurs à Azemmour et au Souss-Massa ainsi que de 11 délégations régionales situées dans différentes régions productrices agrumicoles et maraîchères.

La méthode adoptée par la SASMA en matière d'encadrement et de vulgarisation consiste, au niveau de chaque secteur d'intervention, à inventorier les exploitations agricoles devant être encadrées, à établir un dossier de base précisant, pour chaque exploitation, l'historique de sa constitution, la description de son système de production, de son potentiel humain et matériel existant, l'identification et la hiérarchisation de ses contraintes techniques et à définir une typologie des exploitations afin de mettre au point des thèmes de vulgarisation adaptés à chaque catégorie d'exploitations. L'encadrement est intensif : à raison de 1 conseiller agricole pour environ 80 primeuristes et 250 agrumiculteurs. Il est, en outre, fréquent : de l'ordre de 4 visites par an et par agrumiculteur et de 12 visites par an pour les serres maraîchères. Ce qui assure, donc, aux producteurs un suivi continu et intégré de toutes leurs opérations durant la campagne agricole.

Toutefois, cette action d'encadrement et de vulgarisation n'est pas parvenue à faire évoluer, à un même rythme, toutes les exploitations d'une même catégorie ni toutes les catégories d'exploitations agricoles.

Seules les exploitations déjà performantes ont connu un progrès spectaculaire car elles sont les mieux encadrées parce que ce sont, aussi, celles qui contribuent financièrement le plus au fonctionnement de la SASMA.

### **E. Nature, portée et limites de l'action administrative de vulgarisation-développement**

S'agissant de l'action administrative agricole en général et d'encadrement – vulgarisation en particulier, il s'avère que son succès ne dépend pas seulement du potentiel administratif constitué (structures administratives, nombre et aptitude des cadres employés, moyens matériels et financiers mobilisés,...) mais, aussi et surtout, de l'acceptation de cette action par la paysannerie. Cette condition dépend elle-même, d'une part, du type de rapport et de communication instauré par l'administration avec la paysannerie et, d'autre part, de la manière dont cette administration identifie, suscite, interprète et satisfait les demandes et les attentes paysannes.

Sous le Protectorat, et à l'exception de la courte et bien tardive tentative de modernisation du paysannat de 1945 à 1955, les institutions d'intervention en agriculture étaient demeurées pratiquement extérieures à la masse paysanne. De ce fait, elles n'ont eu aucune influence sur sa modernisation et ne sont pas parvenues à l'engager dans le processus de développement.

Sous le Maroc indépendant, l'action administrative de vulgarisation-développement se révélera, quant à elle, et dans la pratique, une action plus univoque, plus unilatérale, souvent à sens unique et où l'injonction l'emporte largement sur la persuasion. L'attachement de cette administration à ses principes juridico-administratifs de centralisation, de subordination hiérarchique et d'autorité, d'une part, la non représentativité des organisations professionnelles agricoles, d'autre part, et la marginalisation, de fait, des structures et des réseaux traditionnels de solidarité en milieu rural sont autant de facteurs explicatifs d'un tel comportement administratif. Plus fondamental encore, c'est parce qu'il ne lui est reconnu et dévolu qu'un rôle purement technique que cette administration se trouve conduite à ne situer son analyse des problèmes agricoles et ruraux que sur un plan technique et à ne concevoir son action et ses activités que dans une optique et selon une approche techniciennes à l'excès. D'où des décisions administratives ou des prescriptions techniques uniformes et que la paysannerie, parce que fort analphabète, n'est pas en mesure de comprendre et encore moins d'accepter. Et ce, d'autant plus que cette paysannerie est diversifiée et hétérogène dans ses groupes sociaux, ses enjeux, ses intérêts, ses comportements, ses demandes et ses attentes. D'où, aussi, la difficulté pour cette administration d'identifier, de comprendre et de répondre aux problèmes agricoles et ruraux dans leur complexité technique, économique et sociologique à la fois. Et c'est ce qui explique, nous semble-t-il, le fait que, souvent, la paysannerie se détourne de l'action administrative ou encore s'y oppose parfois.

Ainsi, peu adaptée dans son mode d'intervention, dans ses prescriptions techniques et dans son message, cette administration agricole se révèle relativement inefficace dans ses résultats. Certes, durant les dix dernières années par exemple, le parc de tracteurs a augmenté de 60%, la quantité de semences certifiées de céréales utilisées a progressé de 55% alors que celle des engrais s'est accrue de 40%, tandis que le montant des crédits servis par la Caisse nationale du crédit agricole a augmenté de 26% entre 1984 et 1989. La vulgarisation a certainement contribué à la réalisation de ces progrès. Elle n'est pas la seule car d'autres facteurs tels que les mesures d'incitation à l'utilisation des facteurs de production, les facilités d'accès au crédit, la politique de soutien des prix à la production, etc., ont produit également leurs effets.

Mais il n'en demeure pas moins vrai que, à l'exception des viandes et des fruits et légumes où le Maroc s'autosuffit réellement, le taux d'autosuffisance alimentaire est demeuré faible pour les principales denrées alimentaires ainsi que le montre le tableau ci-après.

La faiblesse de ces résultats montre que les potentialités agricoles du pays sont sous-utilisées ou mal exploitées. En effet, et si l'on tient compte des techniques et technologies agricoles actuellement connues et si l'on écarte toutes considérations économiques, le Maroc, estime le ministère de l'Agriculture, est en mesure de multiplier par 2 ou 3 sa production céréalière, par 10 sa production d'huiles alimentaires, par 5 sa production sucrière, par 3 sa production maraîchère, par 2,5 sa production fruitière, par 10 sa production fourragère, etc.

	1970	1975	1980	1990	1990(1)
Céréales(2)	87%	74%	67%	61%	80%
Huiles végé.(équiv. raffiné)	10%	4%	2%	5%	44%
Sucre (équiv.raf.).	-	49%	52%	63%(1983)	65%
Prod.lait. (équiv. lait frais)	-	55%	55%	67%	58%

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire : « La politique des prix et d'incitation dans le secteur agricole ». Rapport final. Janvier 1986. Associates for International Resources and Development, Inc., Somerville, Massachusetts, USA., p. 7.

(1) Ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire : « Contribution à une stratégie de développement rural », mai 1993, p. 14.

(2) Pour cause de sécheresse la production céréalière n'a atteint en 1992-93 que 27,5 millions de q. soit une baisse de 58% par rapport à la production moyenne des 5 dernières campagnes agricoles. Les besoins d'importation en céréales sont estimés à 37 millions de q.

Toutefois, l'inefficacité de l'action administrative ne se limite pas à la seule production agricole. Elle se traduit, aussi, au niveau d'autres domaines complémentaires relevant du développement rural. En effet, et alors que la population rurale représente aujourd'hui 12,9 millions d'habitants (soit 49% de la population totale), on constate, en matière d'équipement par exemple, que 57% des localités rurales demeurent totalement enclavées ou d'accès difficile, que 10% seulement des localités rurales sont pourvues d'électricité, que 9% seulement des chefs-lieux de communes rurales disposent d'un réseau d'assainissement et que 6,3% seulement de la population rurale sont desservis à titre particulier en eau potable. Quant à l'équipement social du milieu rural, il demeure encore largement défaillant puisque 19% seulement des localités rurales (soit une population de 2,7 millions d'habitants) disposent d'écoles et 3% des localités (500 000 habitants) disposent de postes de santé. L'analphabétisme demeure, par ailleurs, important et touche en général 82% de la population rurale, et ce, à raison de 90% de la population ayant entre 45 et 50 ans et de 95% de la population rurale ayant plus de 60 ans. Le taux d'encadrement médical assuré par le secteur public est de l'ordre de 1 médecin seulement pour 48 000 habitants. Enfin, 15% seulement des ménages ruraux vivent dans des logement en dur, tandis que 81% vivent dans des constructions en pisé (MARA, 1993).

A ce sous-développement socio-collectif des campagnes s'ajoute un sous-emploi rural touchant 23,3% de la population âgée de plus de 15 ans. D'où un exode rural important, de l'ordre de 270 000 ruraux en 1986-1987 par exemple. Cet exode concerne essentiellement les catégories jeunes, actives et instruites puisque la moyenne d'âge de cette population migrante ne dépasse guère 20 ans (Marshall, n.d.).

L'expérience historique marocaine de vulgarisation – modernisation – développement en agriculture montre, en définitive, que l'action en vue du seul progrès technique ne peut engendrer un progrès notable et durable de la paysannerie si elle ne s'accompagne pas simultanément d'actions visant à promouvoir le progrès économique et social et si, parallèlement à ce progrès, il n'y a pas un effort tendant à une évolution psychologique des paysans. En matière agraire, plus qu'ailleurs peut-être, progrès technique, progrès économique, progrès social et progrès psychologique entretiennent entre eux une relation dialectique, l'un préparant l'autre, l'un servant de fondement et d'appui à l'autre, l'un conditionnant tous les autres.

Le progrès économique agricole suppose une vie économique suffisamment dense et intense pour donner prise au développement agricole. Tandis que le progrès social en milieu rural sous-entend l'existence d'équipements socio-collectifs à même de satisfaire les besoins sociaux fondamentaux de la population rurale. Quant au progrès psychologique économique, il requiert une réelle insertion de la paysannerie dans la vie économique moderne et dans le système de référence économique qui lui sert de support (comportement d'ouverture, motivation profonde de changement...). En fait, progrès technique, progrès économique, progrès social et progrès psychologique sont, à la fois, des faits et des projets indissociables et doivent être donc recherchés simultanément pour et par la paysannerie et réalisés de façon intégrale et intégrée. Or, à ces composantes fondamentales du développement agraire, le planificateur marocain ne semble pas avoir accordé jusqu'à présent une égale importance et les praticiens du développement un égal dévouement.

C'est dire qu'il y a lieu de repenser la stratégie d'intervention de l'Etat en ce domaine. Dans cette perspective, quels peuvent être les éléments doctrinaux d'une nouvelle stratégie ?

## **II – Eléments de doctrine d'une nouvelle stratégie de vulgarisation-développement en agriculture**

### **1. Les raisons d'une nouvelle stratégie**

L'on sait que, en raison de la mission d'intervention qu'il s'est donnée en matière économique et sociale depuis l'Indépendance, l'Etat est devenu le concepteur, le planificateur, l'administrateur, le financier et le contrôleur exclusif du développement avec ses choix, ses orientations, ses structures et ses méthodes propres d'intervention. Ceci est particulièrement vrai en matière de développement agricole. En ce domaine, et jusqu'à présent, cette intervention a certes été planifiée de façon souple en raison de facteurs non maîtrisables (conditions climatiques, conjoncture économique...), du caractère rapidement évolutif du progrès technique et technologique et de l'hétérogénéité des conditions techniques et socio-économiques paysannes. Mais le plan a toujours été conçu davantage comme un moyen au service de la conception étatique de ce développement que comme un projet collectif qui traduirait en objectifs précis les aspirations de la paysannerie en matière de son développement agricole et qui ferait une large place à la participation paysanne.

L'on a vu aussi, et au bilan, que cette intervention de l'Etat en vue du développement agricole n'a pas abouti à des résultats techniques, économiques et sociaux probants.

Il en résulte donc, pour l'Etat, la nécessité de changer de stratégie et de méthode d'intervention. Les raisons en sont nombreuses et diverses.

D'abord, la pénurie de moyens matériels et financiers et l'insuffisance quantitative et qualitative du personnel technique au niveau local n'autorise plus un encadrement paysan qui se veut tous azimuts. En outre, le trop grand décalage entre les modes, niveaux et référentiels de raisonnement et de comportement entre personnel d'encadrement et paysans rend difficile la communication entre ces deux protagonistes. D'un autre côté, le caractère historiquement tumultueux des rapports entre Etat et paysannerie a fini par marquer celle-ci au point qu'elle s'est forgée une réserve de préjugés et d'attitudes défavorables à toutes formes d'intervention éducative (action de vulgarisation, action coopérative,...). Enfin, l'option récente de l'Etat pour un désengagement de l'administration publique au profit de l'initiative agricole privée et dans des secteurs où celle-ci serait prête à prendre le relais de l'Etat recommande la mise en œuvre d'un cadre juridico-institutionnel favorable et une méthodologie adéquate pour assurer progressivement mais efficacement cette relève de l'Etat.

A ces raisons s'ajoute une autre, plus fondamentale, à savoir la participation volontaire, effective et responsable de la paysannerie à l'effort étatique de son développement. Une telle participation paysanne suscite et favorise d'autant mieux le changement que celui-ci est souhaité et librement consenti par les paysans eux-mêmes. Cette participation est psychosociologiquement d'autant plus désirée par la paysannerie qu'elle lui facilite, sans trop de traumatismes, l'inévitable transition vers l'économie moderne tout en lui permettant de créer ou de recréer, pour ce faire et grâce à son propre effort organisationnel, les structures dont le fonctionnement et la gestion lui seront familiers. Enfin, dans notre acception du développement, où le paysan doit être l'acteur et le maître-d'œuvre de sa promotion technique, économique et sociale, la participation paysanne doit être conçue à la fois comme fondement de cette promotion et comme moyen de la réaliser. Mieux encore, et dans la perspective du désengagement de l'Etat, cette participation constitue la méthode pédagogique, par excellence, pour préparer la paysannerie à la prise en charge de son développement.

### **2. Pour une vulgarisation-développement à caractère contractuel**

Dans ce qui précède, nous avons essayé de justifier la nécessité d'une nouvelle stratégie et d'une méthodologie adéquate en matière de vulgarisation-développement en agriculture et nous avons fondé, sur la participation paysanne, l'intervention de l'Etat en ce domaine. Il nous reste à préciser les principes direc-

teurs, le cadre juridico-institutionnel et les modalités de mise en œuvre de cette intervention d'un type nouveau.

### **A. Principes directeurs et fondements**

Si le résultat attendu de l'action administrative de vulgarisation-développement en agriculture est, à la fois, une amélioration quantitative et qualitative de la production agricole ainsi que la mise en œuvre des conditions les plus propices à l'obtention d'une telle production, ce résultat ne peut être atteint, nous semble-t-il, que dans la mesure où cette action administrative devient contractuelle et réellement participative. A cela plusieurs justifications.

D'abord, parce qu'étant le principal acteur du développement de son exploitation agricole tout en étant libre de ses décisions finales, le paysan doit pouvoir s'impliquer et prendre sa part de responsabilité dans le processus de développement initié par l'Etat et dont il est censé bénéficier. Outil de formation, d'information et, plus globalement, d'éducation du paysan, l'action administrative de vulgarisation-développement en agriculture doit être, aussi et surtout, un cadre et un moment pédagogique privilégiés de participation de ce paysan à l'effort de son propre développement. C'est là une condition nécessaire pour que ce paysan s'y implique volontairement et prenne ou reprenne ses responsabilités et initiatives dont, au demeurant, il n'a été que trop longtemps dépossédé ou écarté.

D'un autre côté, pour que ce paysan puisse produire plus et mieux, il y a lieu de lui assurer des conditions de vie et de travail adéquates et stimulantes. En ce sens, l'action administrative de vulgarisation-développement doit être globale, allant de l'amont à l'aval de la production et concerner tous les aspects techniques, économiques, sociologiques, fonciers,... de la problématique du développement paysan.

Enfin, un tel développement est nécessairement évolutif dans ses objectifs et objets, ses niveaux comme dans les moyens et méthodes pour y parvenir car il est tributaire du contexte technique, économique et social où il s'insère et qui est lui-même changeant. Pour cette raison, l'action administrative de vulgarisation-développement doit être le moyen et le moteur de cette évolution tout en se prêtant à une constante adaptation de ses objectifs, de ses moyens et de ses méthodes. Seule une démarche programmatique et contractuelle, contraignant administration et paysannerie à une véritable obligation d'objectifs, de moyens et de résultats, pourrait favoriser le cheminement vers le changement voulu par la paysannerie et attendu par l'administration.

### **B. Le cadre juridico-institutionnel**

L'action de vulgarisation-développement de type contractuel peut être définie comme étant la mise en œuvre d'actions de développement agricole et rural dans le cadre et le respect d'un contrat, en quelque sorte synallagmatique, librement conclu entre la structure administrative locale d'encadrement et les représentants de la catégorie de paysans concernés. Ce contrat s'articule autour d'un programme ou plan de développement des exploitations agricoles concernées et doit pouvoir s'appuyer sur une volonté d'engagement et d'action clairement exprimée par les paysans intéressés et le responsable de la structure administrative locale d'intervention.

La durée de ce contrat, qui peut varier d'une zone à l'autre, d'une catégorie de paysans à l'autre et d'un programme ou plan de développement à l'autre, doit pouvoir être renouvelée autant de fois que nécessaire. Le terme final étant le moment où les paysans concernés seraient en mesure de prendre en charge eux-mêmes leur développement dans le cadre de leurs propres structures organisationnelles (coopératives, associations ou groupements de producteurs, syndicats d'exploitants agricoles...).

En raison de la pénurie de moyens humains et matériels, comme c'est le cas au Maroc, et afin d'assurer une efficacité certaine à cette forme de vulgarisation-développement de type contractuel, le contrat la régissant ne peut être et ne doit être conclu qu'avec le groupe de paysans par l'intermédiaire de ses représentants dûment désignés par les paysans eux-mêmes. Ce groupe doit être librement constitué et suffisamment homogène quant aux conditions socio-économiques et aux niveaux techniques et technologiques afin que chaque membre du groupe se sente non seulement concerné et impliqué par et dans le processus de développement mais aussi et surtout réellement engagé par les prescriptions technico-socio-économiques et par les décisions collectives.

Un tel contrat présente l'avantage de mettre en œuvre une action administrative de vulgarisation-développement adaptée aux différentes situations d'agricultures, de paysans et à leurs besoins réels. Par ailleurs, cette forme d'action n'a pas seulement pour but d'impliquer et de responsabiliser les paysans dans le processus de développement agricole mais aussi de les « conscientiser » en leur permettant de mieux situer et comprendre leurs problèmes, de mieux définir leurs besoins et de prendre la mesure de leurs possibilités de progrès. Elle permet, aussi, à ces paysans de mieux situer leurs problèmes et intérêts par rapport aux préoccupations et orientations nationales en matière de production agricole. Ainsi, ces paysans peuvent-ils accepter plus facilement certaines contraintes et s'engager, en connaissance de cause, sur le programme ou plan de vulgarisation-développement qui sera arrêté d'un commun accord avec la structure administrative locale d'encadrement.

Toutefois, l'élaboration de ce contrat requiert que soit défini, au préalable, ce plan ou programme de vulgarisation-développement concernant la catégorie d'exploitations agricoles intéressées.

### **C. Elaboration et mise en œuvre du plan de vulgarisation-développement**

La méthodologie d'élaboration du plan ou programme de vulgarisation-développement se fonde sur deux approches, l'une technico-socio-économique, l'autre, psychosociologique, permettant d'aboutir, par étapes successives, à la définition et à la programmation, dans le temps et dans l'espace, des actions de vulgarisation-développement ainsi qu'à l'émergence d'une véritable volonté de changement chez la catégorie de paysans concernés.

L'approche technico-socio-économique, consistant en une appréhension globale de l'exploitation agricole et de son fonctionnement ainsi que dans ses relations avec son environnement pour en dégager les atouts et les contraintes, est une approche systémique dynamique<sup>1</sup>. L'approche psychosociologique, qui relève de la technique de l'animation rurale, vise à susciter, au niveau du groupe paysan concerné, la prise de conscience des problèmes à résoudre et la volonté de changement tout en mobilisant les énergies humaines et les moyens disponibles en vue de promouvoir, d'amorcer et de poursuivre les actions de progrès.

Ces deux approches, qui doivent être menées conjointement et simultanément, consistent à mettre en œuvre, selon un processus pédagogique adéquat et suite à une série d'enquêtes-participation, un ensemble d'actions d'information, de sensibilisation et d'animation préalables permettant aux paysans concernés de découvrir et de comprendre leurs problèmes et besoins tout en prenant conscience de leurs atouts et contraintes au regard des évolutions technico-socio-économiques possibles de leurs exploitations agricoles et de leurs familles.

Quant au plan ou programme de vulgarisation-développement, il est un projet pluriannuel et global qui indique la voie à suivre pour que les paysans concernés, leurs familles et leurs exploitations agricoles puissent, au terme de ce plan ou programme, se hisser ensemble au niveau technico-socio-économique voulu ou attendu. Pour les paysans et les agents de développement, cette démarche constitue, du point de vue conceptuel, un réel progrès. Car, ensemble, ils projettent les exploitations agricoles et la zone d'action dans l'avenir plus ou moins lointain et d'une façon globale. Certes, cet avenir présente des incertitudes quant à ce que seront les débouchés, les prix et les coûts à la production, les conditions climatiques, les données internes aux exploitations agricoles et aux familles, etc. Il n'en demeure pas moins que s'il est élaboré avec méthode et sérieux, ce plan ou programme aiderait à atténuer les risques d'erreurs et assurer une certaine cohérence aux décisions respectives des paysans en matière d'investissements et des structures administratives d'intervention, notamment en matière d'octroi de l'aide technique et financière publique aux paysans.

Toutefois, la valeur opératoire de ces plans ou programmes de vulgarisation-développement dépend, dans une large mesure, d'autres actions complémentaires telles que l'augmentation et l'orientation des aides financières publiques pour appuyer notamment les réformes structurelles nécessaires, la garantie de l'Etat pour que paysans et structures d'encadrement puissent mener à bonne fin leurs plans communs de vulgarisation-développement, la mise en place d'un système adapté de suivi-évaluation de ces plans, la définition de normes optimales d'encadrement compte tenu des conditions géographiques, démographiques, sociologiques et économiques locales.

En définitive, en nous prononçant pour une vulgarisation-développement à caractère contractuel, nous avons voulu montrer qu'il existe une alternative au type classique et inefficace d'intervention administrative en agriculture que le Maroc a connu jusqu'à ce jour, d'une part, et que, d'autre part, le mode contractuel d'intervention que nous préconisons présente bien des avantages. Car, tout en visant à promouvoir le développement agricole et à motiver, pour ce faire, le paysan, ce mode d'intervention fait progresser ce dernier dans l'appréhension et la compréhension du sens de ce développement et de ses exigences technico-socio-économiques. D'autre part, en mettant l'accent sur la formation rurale et non pas seulement sur la formation technique, ce mode d'intervention contribue à l'élévation du niveau éducatif du paysan et accroît, par conséquent, son ouverture et sa réceptivité au progrès agricole tout en lui facilitant l'adaptation aux modalités et aux exigences de ce progrès. Enfin, et c'est là un avantage considérable, ce mode d'intervention fait une place importante au rôle du paysan dans le processus de son propre développement. Ce qui ne peut que garantir un développement agricole et rural effectif et durable dans l'intérêt à la fois du paysan, de l'agriculture et de la collectivité nationale.

## Note

1. L'auteur, qui a participé en 1992-93 aux travaux du groupe *ad hoc* constitué par le ministre de l'Agriculture et de la Réforme agricole (MARA) en vue de réfléchir à la contribution du ministère à une stratégie de développement rural au Maroc, a particulièrement contribué à l'analyse de ces projets.

## Références

- Plans nationaux de développement économique et social de 1960 à 1992.
- **MARA** (1986). *La politique des prix et d'incitation dans le secteur agricole*. Somerville, USA : Associates for International Resources and Development, Inc. (Rapport final, janvier 1986).
- ———. (1993) Contribution à une stratégie de développement rural. Groupe *ad hoc* auprès du ministre de l'Agriculture.
- ———. (1986). Plan directeur de la vulgarisation agricole.
- *Théorie et pratique de la vulgarisation rurale : Etude de cas de pays*. Actes du colloque international, 16, 17 et 18 juin 1987 à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès, Maroc.
- **Ei Alaoui M.** (1992). L'intervention de l'Etat dans le développement agricole et rural au Maroc et problématique de la participation paysanne. Thèse de doctorat d'Etat en Droit, Université de Droit, d'Economie et de Sciences Sociales. Panthéon-Assas, Paris, 1200 p.
- **Marshall E.** (n.d.). Dossier de base sur l'«approche globale de l'exploitation agricole». Cours de l'«Option Vulgarisation Agricole», 3e Cycle à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès, Maroc.

